



## ANNEXE 2 : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive et servant de base à la contractualisation

TYPE DE STRUCTURE :

SSR ou CER (PAS FEDERAL)

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	- Détection et perfectionnement des potentiels régionaux.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	- Nombre de sportifs intégrant le collectif national et l'équipe de France junior. - Nombre de sportifs ayant des résultats aux tests physiques supérieurs au niveau moyen.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	- Le Conseiller technique régional fédéral (CTRF). - La ligue régionale.
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	- 1 responsable du suivi sportif (Instructeur fédéral, BP APT ou DE). - 1 entraîneur (CQP). - 1 préparateur physique.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	- De 15 à 25 stagiaires. - Issus de la détection régionale présentant un fort potentiel. - Bons résultats aux tests physiques.
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	- Salle de musculation. - Terrain de sport extérieur en herbe ou en synthétique. - Gymnase pour la préparation physique et la récupération.
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	- 3 heures en musculation ou en préparation physique. - 6 heures en entraînement spécifique.
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	- Le CTRF en relation avec le CTN responsable du suivi des athlètes de haut niveau. - Mise en œuvre et réalisation des entretiens trimestriels.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	- Le médecin responsable de la structure en relation avec le médecin fédéral. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	- Le médecin responsable de la structure en relation avec le médecin fédéral. - Une visite hebdomadaire en début de semaine d'un kinésithérapeute. - Orientation des athlètes dans le réseau médical local en fonction des besoins.